

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 4

Votants : 26

- dont pour : 26

- dont contre : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le quatorze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique (arrivée à la question n°11), BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre DELOINCE Michel, GILLY Lucien (*parti après la question 38 et a donné pouvoir à M. PAYOT*), MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n°2017/247

**OBJET :** REGIE SAUZE SUPER-SAUZE UBAYE : TARIFS SECOURS SUR PISTES, SECOURS PAR AMBULANCE ET SECOURS PAR HELICOPTERES HIVER 2017/2018.

Le Conseil de Communauté,

**VU** sa délibération n°2016/149 du 22 novembre 2016 relative aux tarifs des secours de la Régie,

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer les tarifs secours sur pistes sur le Domaine Skiable du Sauze pour la saison d'hiver 2017-2018 ;

**VU** l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye, réuni le 18 octobre 2017,

Sur proposition de la Présidente,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs des secours sur pistes, secours par ambulance et secours par hélicoptère pour la saison d'hiver 2017-2018, sur le Domaine skiable du Sauze, comme suit :

<b>HIVER 2017-2018 TARIFS SECOURS PISTES</b>		
<b>Catégorie</b>	<i>Tarifs TTC 2016-2017</i>	<i>Tarifs TTC 2017-2018</i>
<b>1<sup>ère</sup> catégorie : Petits soins, sans évacuation en traîneau</b>	47 €	48 €
<b>2<sup>ème</sup> catégorie : Zone « Écoles »</b>	207 €	301 €
<b>3<sup>ème</sup> catégorie : Autres zones</b>	359 €	366 €
<b>4<sup>ème</sup> catégorie : zones exceptionnelles</b> En zone exceptionnelle, les moyens supplémentaires mis en place pour l'évacuation ou la recherche seront facturés selon le barème ci-dessous :	650 €	663 €
- Engin de damage avec chauffeur	<i>238 € / heure</i>	<i>238 € / heure</i>
- Scooter avec chauffeur	<i>90 € / heure</i>	<i>90 € / heure</i>
- Frais de personnel	<i>66 € / heure</i>	<i>66 € / heure</i>
<b>5<sup>ème</sup> catégorie: Mise en place d'une dropping zone pour évacuation héliportée, sans autre intervention</b>	325 €	325 €
<b>Tarif de nuit : majoration des tarifs ci-dessus entre 22 heures et 6 heures du matin</b>	+ 10%	+ 15%

## HIVER 2017-2018 TARIFS SECOURS PAR AMBULANCE

Catégorie	Tarifs TTC 2017-2018
<b>Evacuation vers le cabinet médical du Sauze :</b>	
Depuis le Super Sauze ou la Rente	220 €
Depuis le Sauze	170 €
<b>Evacuation vers le cabinet médical de Barcelonnette :</b>	
A partir du Sauze "Savonnette"	220 €
A partir du Super Sauze ou de la Rente	255 €
<b>Evacuation vers le cabinet médical de Praloup :</b>	
A partir du Sauze "Savonnette"	260 €
A partir du Super Sauze ou de la Rente	295 €
<b>Evacuation vers le cabinet médical de Jausiers :</b>	
A partir du Sauze "Savonnette"	250 €
A partir du Super Sauze ou de la Rente	285 €
En cas de carence des ambulanciers privés, l'intervention du SDIS sera facturé 254,18€ TTC. Ce tarif est susceptible d'évolution suivant déliération du SDIS.	

## HIVER 2017-2018 TARIFS SECOURS PAR HELICOPTERE

Catégorie	Tarifs TTC 2017-2018
Forfait secours station - cabinet médical du Sauze - DZ commune d'Enchastayes	1 160 €

- DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY

C.C.V.U.S.P

Séance du 14 Novembre 2017

